

La mise en oeuvre de la CDPH dans le canton de Neuchâtel illustrée avec la mise en place du programme Unified (sport inclusif)



Plan



1. Présentations

- 1.1. Présentation du SAHA et mission
- 1.2. Présentation de SOSWI et mission

2. SAHA: mise en oeuvre de la CDPH au niveau cantonal

- 2.1. Loi cantonale sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap(LInCA)
- 2.2. Plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap

3. SOSWI: le projet Unified

- 3.1. Mesures directes entreprises au sein du canton: un projet en 4 axes
- 3.2. La roue des facteurs inclusifs
- 3.3. Le programme Unified

4. Conclusion

- 4.1. Autres projets entrepris par le SAHA: mise en perspective
- 4.1. Pérennisation du projet

5. Échange et questions



1. Présentations

1.1. Présentation du SAHA et mission



Nathalie Christen, préposée à l'inclusion, Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA), Canton de Neuchâtel

Organigramme



Département de l'emploi et
de la cohésion sociale (DECS)

Service d'accompagnement et
d'hébergement de l'adulte
(SAHA)

Préposée à
l'inclusion

- Depuis 2022
- Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA)
- 0.8 EPT + 0.2 chargée de coordination



Inclusion

Garantir l'égalité de traitement
Promouvoir une société inclusive

**Objectif
transversal**

Accompagnement

Appliquer la vision de la CDPH
dans le dispositif de prestations

**Objectif
sectoriel**

1.2. Présentation de SOSWI et mission



Sara Cotroneo, coordinatrice du sport inclusif pour le canton de Neuchâtel, via un mandat attribué à Special Olympics Switzerland (SOSWI)

Un peu d'histoire



- SOSWI est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental
- Année de fondation : 1968
- Fondatrice : Eunice Kennedy Shriver († 2009), soeur du président des Etats-Unis John F. Kennedy
- Chiffres :
 - 5.7 mio. d'athlètes
 - présent dans 200 pays
 - 500'000 coaches
 - 1.1 mio. de bénévoles
 - 37 sports d'été et d'hiver



Mission

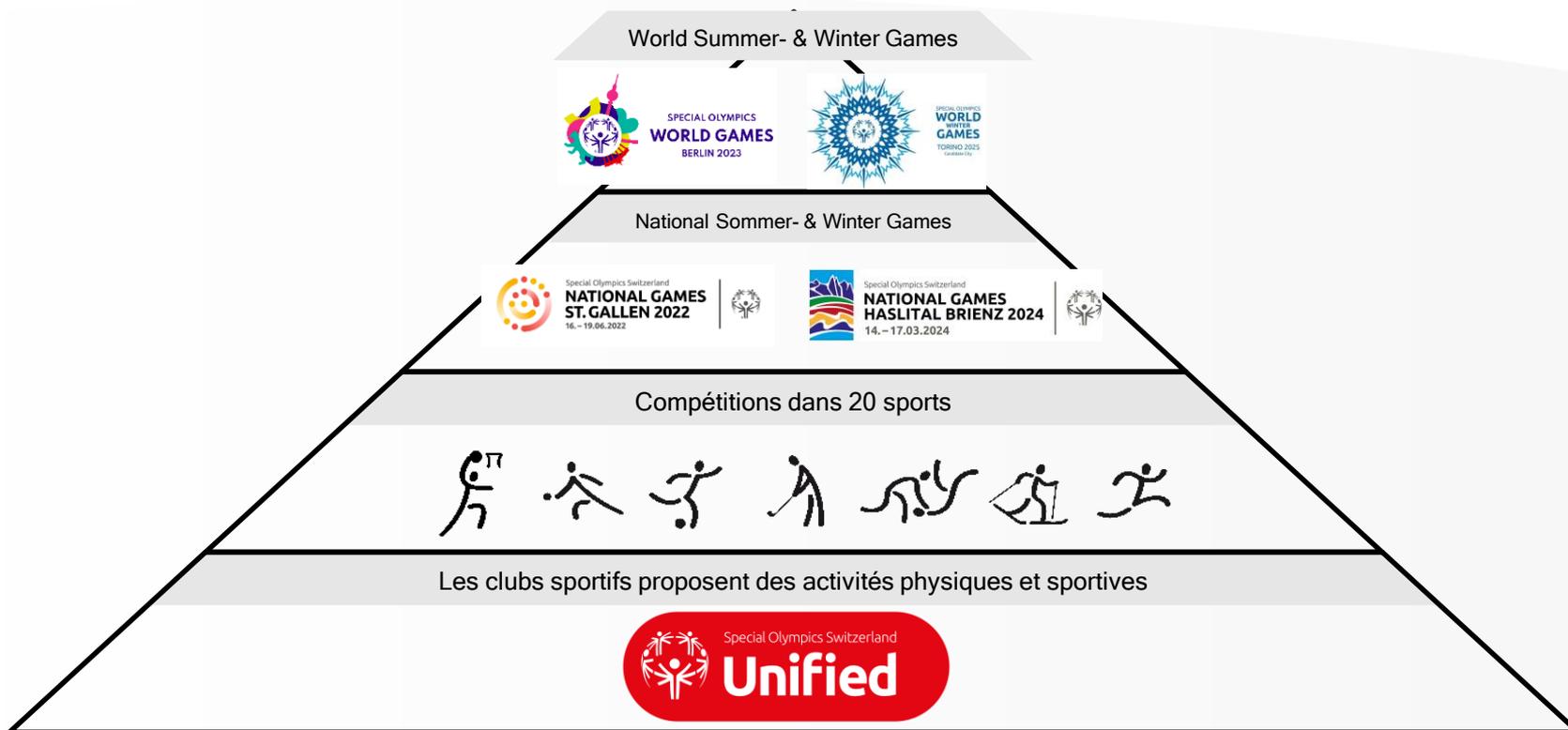
Special Olympics a pour mission de promouvoir des offres régulières d'entraînement et des compétitions sportives, dans de nombreux sports, pour les enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, afin qu'ils puissent se développer physiquement et mentalement à long terme. Lors de nos événements, ces personnes sont valorisées et célébrées pour leurs prestations, partagent leur joie et leurs succès avec les autres sportives et sportifs, leurs proches et la société. Ainsi, nous leur permettons d'améliorer leur estime de soi, leur forme physique, leur autonomie et leur courage.

Activités principales



- Nous encourageons l'activité physique et le sport pour les personnes en situation de handicap.
- Nous proposons des compétitions respectant la philosophie sportive de Special Olympics.
- Nous proposons des programmes de formation.
- Nous sommes affiliés aux organisations faîtières du sport suisse (OFSPPO, Swiss Olympic, fédérations sportives) et nous nous engageons pour le respect de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.
- Nous faisons partie des organisations et institutions qui, en Suisse, s'engagent en faveur d'une société inclusive.

Offres en Suisse



2. Mise en œuvre de la CDPH au niveau cantonal



- ▶ 2.1. Loi cantonale sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA)
- ▶ 2.2. Plan d'action cantonal en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap

2.1. Loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIncA)



Objectifs

Garantir l'égalité de traitement et promouvoir une société inclusive

**Objectif
transversal**

Et:

Intégrer la vision portée par la CDPH au sein du dispositif de prestations

- Consolider le partenariat avec les institutions et les associations
- Coordonner les prestations autour des projets individuels
- Permettre de sortir de la dualité (stationnaire-ambulatoire)

**Objectifs
sectoriels**



LIncA - Inclusion

Concerne toute personne vivant avec un handicap

Pas de limite d'âge

Pas de limite de domaine

Le canton, les communes et les organisations assumant des tâches déléguées par l'État sont responsables d'intégrer l'inclusion à tous les processus décisionnels dans les limites de leurs compétences

LIncA – Inclusion

Mise en œuvre



- Un poste de **préposé-e à l'inclusion**
- Un **plan d'action** coordonné
- Un soutien financier à des **projets pilotes** en matière d'inclusion
- Deux commissions :
 - ▶ **Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des PVH (CIAP)**
 - ▶ **Commission des plaintes (CoP)**



2.2. De la loi au plan d'action

Dans l'ensemble de ses tâches, l'État :

- ▶ Tient compte **des droits, du principe d'autodétermination, des compétences et des besoins spécifiques** des PVH ;
- ▶ Prend toutes mesures visant à **garantir** l'inclusion :
 - ▶ *En veillant à un accès sans obstacle aux prestations et aux services destinés au public;*
 - ▶ *En promouvant les moyens permettant l'accès à la communication [...];*
 - ▶ *En promouvant l'accès à l'emploi des PVH;*
- ▶ Prévoit un **plan d'action** à cet effet.

De la loi au plan d'action (2)



Démarche :

- Analyse des **résultats** du processus participatif
- Mise en **consultation** des mesures découlant de la démarche participative
- **Rencontre** de certains services
- Consultation de la CIAP - **processus participatif**
- Consultation finale des services

De la loi au plan d'action (3)



Base de la politique en matière d'inclusion

11 axes prioritaires à mettre en œuvre

Valorisation des mesures existantes

Co-construction dans une perspective inclusive des projets stratégiques de l'État

Plan d'action

ine.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

PLAN D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP 2023-2029

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT LE 16 AOÛT 2023



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
SERVISE D'ACCOMPAGNEMENT ET
D'HÉBERGEMENT DE L'ADULTE



ine.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

PLAN D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP



Ce texte résume le plan d'action en facile à lire et à comprendre



Plan d'action

45 mesures pour mettre en œuvre les 11 axes :

1. Égalité ; 2. Autonomie ; 3. Communication ; 4. Enfance, scolarité et formation ; 5. Vie professionnelle ; 6. Santé ; 7. Proches aidant-e-s ; 8. Mobilité ; 9. Logement ; 10. Protection sociale ; 11. Culture, sport et loisirs.

Principalement dans et par l'administration cantonale



Plan d'action – Exemple

Axe 11 - Culture, sport et loisirs

- 🎯 Assurer des offres accessibles pour la culture, le sport et les loisirs
- ⚙️ Mettre en place le projet Unified ; offrir des formations et de l'information aux clubs et associations du canton

Mise en œuvre :



3. Le projet UNIFIED

3.1. Mesures directes entreprises au sein du canton: un projet en 4 axes



Axe 1. Il existe un programme pérenne de développement du sport inclusif dans le canton de Neuchâtel

- Collaboration avec le service des sports et le SAHA
- Discussions pour la pérennisation de ce poste

Axe 2. Les clubs sportifs et événements sportifs populaires sont inclusifs

- Prise de contact avec les clubs et les événements sportifs du canton et développement du projet Unified
- Propositions de formation (formations internes, formations J+S)
- Sensibilisations au handicap (MP J+S Coach)

Axe 3. Les personnes en situation de handicap participent à des activités sportives ordinaires dans le canton de Neuchâtel.

- Communication auprès du public cible
- Rencontre des directeurs d'institutions et des travailleurs sociaux
- Rencontres en direct lors des événements organisés (bouche à oreille)
- Communication via les groupements des ergos, physios, pédiatres, logos, psychomotriciens
- Publications et communication sur les réseaux sociaux

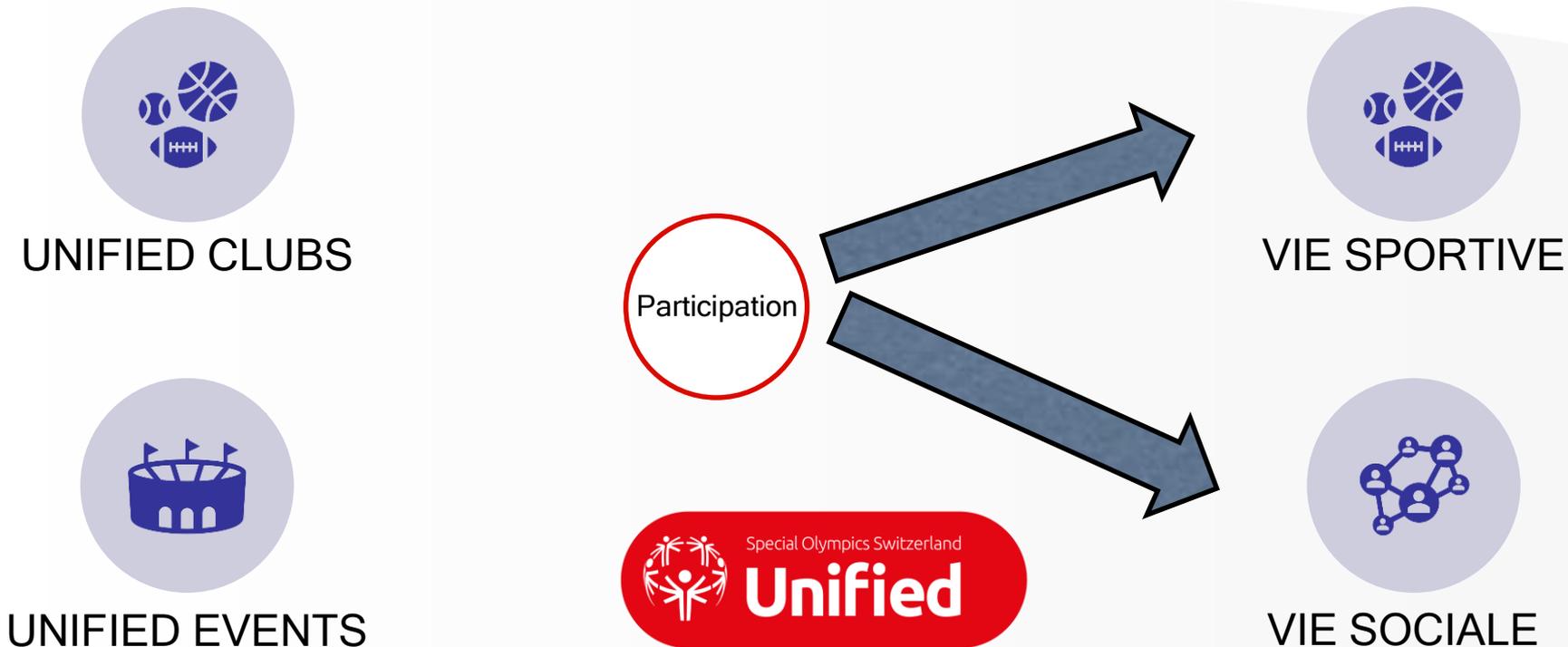
Axe 4. Le programme est de haute qualité et est soutenu par les acteurs locaux

- Groupe de résonance

Program Unified FR - YouTube



3.2. Le programme Unified



Mise en application dans le canton de Neuchâtel



- 7 clubs
inclusifs

- CEP Cortaillod
- Judo Club La Chaux-de-fonds Val de Ruz
- Judo Club Cortaillod Neuchâtel
- Club d'équitation du Bois Rond
- APNEA Neuchâtel
- Métisphère Swiss Mermaid
- Sailability voile NE

4
événements
inclusifs

3 labélisés

- La Trotteuse Tissot
- Panathlon Family Games des montagnes neuchâteloises
- BCN Tour (1 étape)
- ADN Danse NE

4 clubs en
discussion

- Circo Bello
- Golf club Neuchâtel
- Ton sur ton
- Club de spéléologie

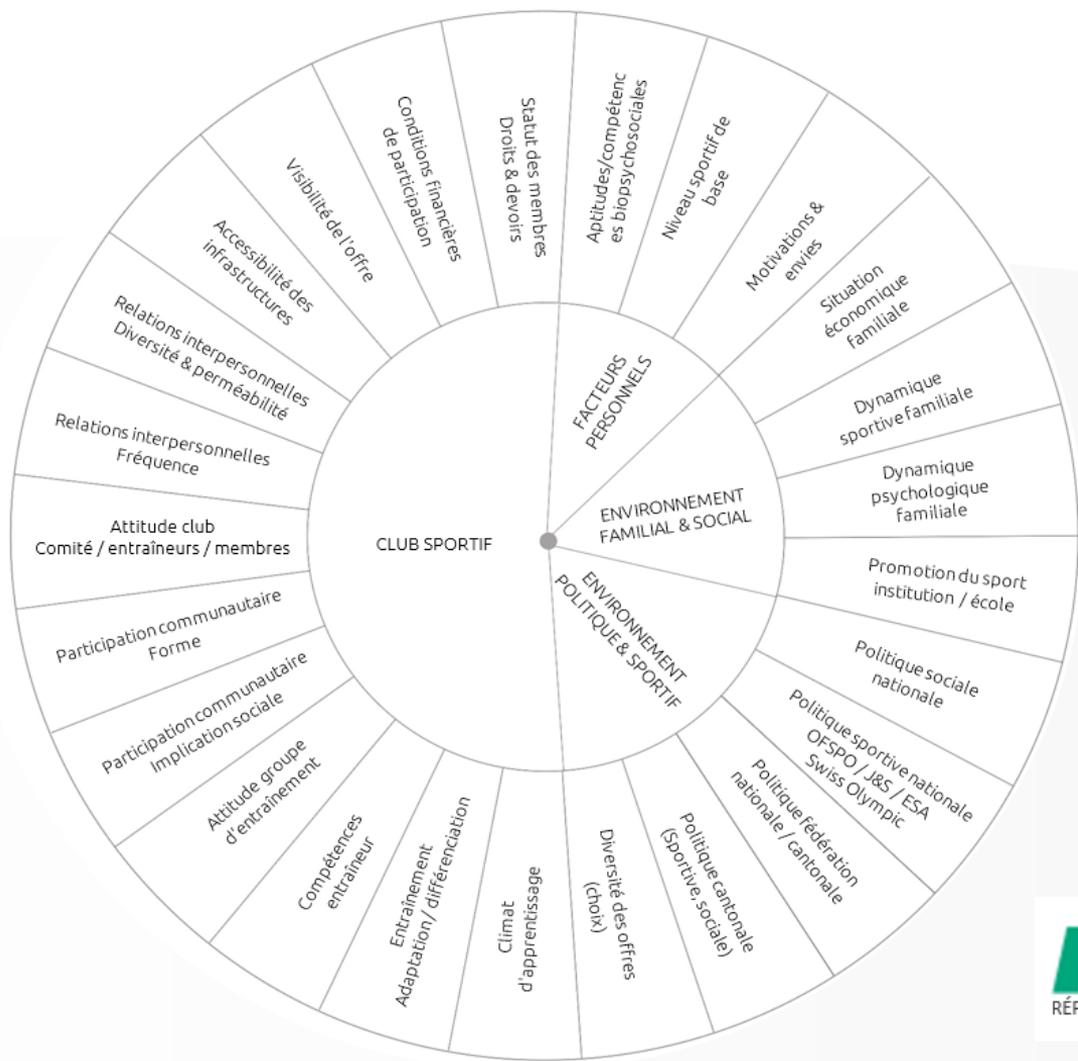
2 en
discussion

- Corrida de Noël NE
- B'Tour

3.3. La roue des facteurs inclusifs



- 25 facteurs
- Processus dynamique
- Multifactoriel



Facteurs personnels



- Aptitudes/compétences biopsychosociales
- Niveau sportif de base
- Motivations & envies



Environnement familial & social



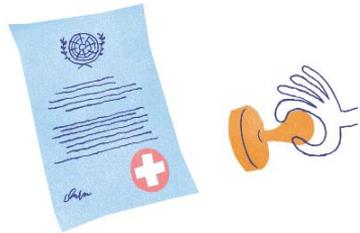
- Situation économique familiale
- Dynamique sportive familiale
- Dynamique psychologique familiale
- Promotion du sport institution / école



Environnement politique & sportif



- Politique sociale nationale
- Politique sportive nationale OFSPO / J&S / ESA/Swiss Olympic
- Politique fédération nationale / cantonale
- Politique cantonale (Sportive, sociale)
- Diversité des offres (choix)



Club sportif: facteurs structurels



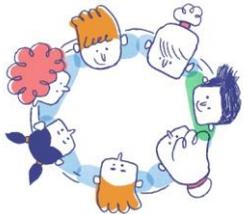
- Statut des membres / Droits & devoirs
- Conditions financières de participation
- Visibilité de l'offre
- Accessibilité des infrastructures



Club sportif: facteurs sociaux



- Relations interpersonnelles: Diversité & perméabilité
- Relations interpersonnelles: Fréquence
- Attitude club Comité / entraîneurs / membres
- Participation communautaire : Forme
- Participation communautaire: Implication sociale
- Attitude groupe d'entraînement



Club sportif: facteurs sportifs



- Compétences entraîneur
- Entraînement: Adaptation / différenciation
- Climat d'apprentissage



4. Conclusion



- Le plan d'action constitue une étape importante dans la mise en œuvre de l'inclusion
- Document nécessaire pour poser les bases et «prendre avec» les actrices et acteurs concernés
- Difficultés liées à l'ampleur des domaines concernés
- Évaluation du plan d'action à thématiser

4.1. Conclusion - mise en perspective SAHA



- Travail de sensibilisation nécessaire pour accompagner sa mise en œuvre et ancrer les réflexes
- Projets pilotes : appel à projets pilotes en matière d'inclusion 2025

4.2. Pérennisation du projet Unified



- Prolongation de la phase pilote jusqu'à la fin 2025
- Maintient du programme au-delà de la phase pilote
- Poste repris entièrement par le service des sports
- Collaboration intercantonale à explorer
- Augmentation du nombre de clubs et d'événements sportifs inclusifs dans le canton
- Développement d'autres projets inclusifs (camps scolaires, sport scolaire facultatif)

Echanges et Questions



Merci

